L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 DECEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
[illegible] & WEISSE,
No 91, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 17 DECEMBRE

[illegible] Après la tâche cyclopéenne [illegible] accompli en traduisant et en [illegible] tout le message du Pré[sident] [illegible] de respirer un peu [illegible] tout de suite l'examen de [illegible] bien d'ailleurs laisser à [illegible] de le parcourir, afin que [illegible] fait d'une chose [illegible] jusqu'au bout de huit [illegible] ne doit pas être trop [illegible] heures. Aujourd'hui cependant [illegible] pouvons nous dispenser de signaler [illegible] que l'explication que M. Polk [illegible] de Santa-Anna au Mexique [illegible] n'y pas croire. Le [illegible] a favorisé le retour de [illegible] raison que cela devait [illegible] embarras à Parédès et empêcher la [illegible] projets de monarchie [illegible] au Mexique. "On espérait que ce [illegible] favorable à la paix;" il n'est pas [illegible] favorable à un règlement [illegible]. Voilà les seuls mots que le Président [illegible] pour justifier le rôle [illegible] de Washington à [illegible]. Conçoit-on qu'il ait pu [illegible] complice de Santa-Anna, [illegible] Mexique des dissensions intestines [illegible] deux partis? Cet acte seul [illegible] la mesure de la portée politique [illegible] pouvoir, les [illegible] s'abaissent jusqu'[illegible] et par dessus [illegible] prendre pour dupes. Ce [illegible] sa bonhomie qui l'a [illegible] la paix. Le rusé [illegible] parmi ses bons tours; [illegible] de Washington, vous avez [illegible] pour votre bévue.

CONGRÈS.—Les deux Chambres du Congrès se sont organisées avec toutes les formalités [illegible] Représentants, les [illegible] M. [illegible] George. Un comité [illegible] habitude auprès du Président [illegible] et lui annoncer [illegible] recevoir ses communications [illegible] M. Polk [illegible] qu'il enverrait son [illegible] midi; et en effet à [illegible] la Chambre [illegible] document dont la lecture a [illegible] séance.

☞ Nous devons des remerciements à l'honorable [illegible] représentant à [illegible] pour un exemplaire du message [illegible] expédié.

[illegible] message du Président a été expédié de Washington aux différentes [illegible] à midi, il [illegible] Philadelphie, et à 9 heures à [illegible] pas encore atteint une [illegible].

Les rédacteurs de ce journal se [illegible] la publication du [illegible]. Des embarras d'imprimerie [illegible] possible d'y [illegible] la nécessité d'avoir [illegible] abonnés. [illegible] publication [illegible] des mesures [illegible] sont jaloux [illegible] autant qu'il [illegible] de son titre.

[illegible] Norfolk [illegible] a reçu l'ordre de se rendre [illegible] des Etats-Unis [illegible] une enquête sur la perte [illegible] composée des capitaines [illegible] président, Ch. F. McCauley [illegible] et du lieutenant [illegible].

☞ [illegible] à la rade de New-York [illegible] mexicain [illegible] des passagers, figure [illegible] du Pérou.

[illegible] L'abondance des matières [illegible] pas de rendre compte [illegible] Pat du Diable, nous nous [illegible] de rappeler à nos [illegible] première représentation de la [illegible] troupe chantante [illegible] reprise.

Chronique Locale.

☞ Le Cirque Equestre de M. Stickney [illegible] commencera à donner ses [illegible] prochain, 20 du courant [illegible] de l'Hôtel de la [illegible].

[illegible] Mardi dernier, à une heure et [illegible] une petite fille qui se trouvait [illegible] Levée, entre les rues St-Louis et [illegible] a été renversée par un dray et grave[ment] [illegible]. Le conducteur nommé Michael [illegible] arrêté, et il comparaîtra [illegible] devant le Recorder Genois [illegible] des témoins ayant déposé [illegible] pouvoir d'éviter [illegible].

[illegible] Hier soir, vers neuf heures, le feu [illegible] échoppe de ferblantier de M [illegible] rue Tchoupitoulas, No [illegible] a été entièrement consumé.

[illegible] DISTRICT.—Robert Spil [illegible] jugement pour vol et pour [illegible] coupable sur ce second chef [illegible] premier.

[illegible] Léonard Whaler du L W Hor[illegible] devant le Recorder Baldwin [illegible] accusation de parjure portées contre [illegible] M Cork. Le Recorder s'occupera [illegible] samedi.

[illegible] John Myers, prévenu de s'être introduit [illegible] boutique de M. Gregorio Brea, et [illegible] un panier renfermant différents [illegible] envoyé hier par le recorder Baldwin [illegible] la 1re Cour de District. [illegible] de vol, a été également [illegible] même tribunal.

[illegible] Mercredi soir.—La séance [illegible] ajournement. M [illegible] second scrutin. [illegible] d'un message du Maire [illegible] nécessité de mo[difier] [illegible] ordonnance passée der[nièrement] [illegible] Conseil Général, imposant une [illegible] les cabarets, [illegible] auberges, etc. etc. M. [illegible] conformément aux vues du Maire, soumet [illegible] ordonnance [illegible] une taxe [illegible] sur les cafés, les cabarets [illegible] etc. Elle est [illegible] adoptée.

Le Conseil s'occupe ensuite d'une ordonnance présentée par M. Waller, imposant une taxe sur [illegible] personnes agissant comme agent sur les [illegible] dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La taxe fixée par le Conseil [illegible] est de $25 par an. Après une longue discussion, l'ordonnance est adoptée par 7 voix contre [illegible].

Le Conseil s'ajourne peu après.

WASHINGTON.—On lit dans la correspondance du Courier de Charleston:

"Les budgets de la guerre et celui de la marine pour [illegible] prochain sont très faibles; ce qui semble [illegible] que le gouvernement compte sur la paix avec le Mexique. D'après l'Union, les dépenses des neuf mois finissant le 30 septembre, n'ont été que de vingt six millions bien qu'on compte quatre mois de guerre. Mais il doit y avoir quelque erreur dans ce chiffre; car il est impossible qu'il comprenne toutes les dépenses de la guerre. Il est vrai que l'on affirme maintenant que ces dépenses n'augmenteront pas notablement le budget. Bien des financiers pensent différemment et sont convaincus que le gouvernement sera réduit à demander un nouvel emprunt de vingt millions avant la fin de la session.

On parle beaucoup de remettre sur le tapis [illegible] des havres et rivières, frappé d'un veto présidentiel à la dernière session. Les démocrates de l'Ouest paraissent décidés à faire passer cette mesure [illegible] coûte; ils se plaignent hautement de la conduite du Président sur ce point et veulent en avoir raison.

Quelques nominations à confirmer vont se présenter devant le Sénat. Il en reste d'autres à faire; de ce nombre est celle du ministre résident en France. On croit que M. Ch. J. Ingersoll sera désigné. M. Buchanan reste provisoirement où il est, pour le moins jusqu'à la fin de la session."

ST LANDRY.—A une élection spéciale tenue le 7 court, dans les paroisses St Landry et Calcasieu, pour l'élection d'un Sénateur d'Etat en remplacement de l'honorable Jacques Dupré, décédé, M. Lastié Dupré, candidat whig, a battu son concurrent, M. Lewis, de près de trois cents voix.

EUROPE.

La nécessité de publier le rapport de la Municipalité nous oblige à borner encore aujourd'hui nos extraits de journaux français; nous nous contentons donc de résumer brièvement les principaux événements que nous avions été obligés de négliger hier. Nous réservons pour demain nos correspondances.

Portugal.

Le gouvernement et l'insurrection sont toujours en présence, sans que l'on puisse savoir encore qui l'emportera. Toutefois il faut reconnaître que la situation du premier semble assez compromise; il est obligé en effet de se tenir sur la défensive, tandis que les insurgés ont pris l'offensive.

On sait que l'insurrection est maîtresse d'Oporto, de Coïmbre et d'Evora; elle s'y est fortifiée et a organisé des colonnes mobiles. Le gouvernement de son côté continue de concentrer à Lisbonne toutes les troupes qui lui sont restées fidèles. Le comte Das Antas a rompu d'une manière formelle avec le gouvernement, et commande en chef toutes les troupes de l'insurrection. Le général Sada Bandeira qui jouit d'une grande popularité est venu le rejoindre et les deux chefs se sont décidés à marcher de Coïmbre sur Lisbonne à la tête de toutes les forces insurgées. Coïmbre est à plus de quarante lieues de Lisbonne, mais il n'y a aucune place forte sur la route, aucune troupe capable d'arrêter l'armée insurrectionnelle. Le Roi dirige lui-même les préparatifs de défense de la capitale. Il parait, ainsi que le premier ministre duc de Saldanha, plein de confiance dans l'issue de la lutte; et il pense qu'une fois les deux armées en présence, les soldats de l'insurrection abandonneront leurs rangs pour revenir sous les drapeaux de la Reine. Il ne veut cependant risquer une bataille que sous les murs de la capitale.

Du reste, ce qui prouverait que la Reine court un danger réel, c'est qu'une escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Parker, est entrée le 30 octobre dans le Tage. Le 3 novembre, l'amiral a donné un grand banquet au maréchal Saldanha, puis il est allé au palais offrir à la Reine le secours de la flotte anglaise, si S. M. avait quelques craintes pour la sûreté de sa personne. Cette escadre se compose de cinq vaisseaux de ligne, d'une frégate et de deux bateaux à vapeur.

Aux dernières nouvelles qui vont jusqu'au 4 novembre, le comte Dans Antas, à la tête des insurgés, était arrivé depuis quelques jours à Leiria, ville qui n'est située qu'à 26 lieues de Lisbonne, et de là il avait adressé à la Reine une nouvelle lettre dans laquelle il l'a suppliée encore une fois "d'avoir égard à la situation de son peuple et aux vœux de ses sujets." Puis il ajoute: "Le retard d'un moment, Madame, peut entraîner des maux incalculables, et ce délai de quelques jours peut ruiner les espérances et tromper les vœux sincères des plus fidèles sujets de Votre Majesté; car tant que l'irritation ne va pas jusqu'à l'exaspération, il est possible de la diriger et de la modérer; mais quand elle est arrivée à cette extrémité, il n'y a pas de force humaine qui soit capable de l'arrêter."

La Reine, pour toute réponse à la lettre du comte des Antas, a fait rendre un nouveau décret destituant de leurs fonctions, honneurs et décorations, un grand nombre de généraux et d'officiers de tous grades qui avaient quitté les rangs de l'armée pour aller rejoindre l'insurrection.

La garnison de la capitale, toujours dévouée à la Reine, se disposait à quitter la ville pour se rendre à la rencontre de l'armée insurgée qui s'avançait par la route de Leiria, mais elle manquait de vivres pour se mettre en campagne. On parlait d'un emprunt forcé afin de pouvoir acheter du biscuit.

On avait répandu le 9 novembre à la Bourse de Lisbonne que le général Dan Antas était entré à Madrid le 6; mais ce bruit ne s'est point confirmé.

On pense que les deux armées se rencontreront, en avant de Lisbonne, dans le triangle formé par le Tage, la mer et les fameuses lignes de Torres Vedras, fortifiées jadis par le duc de Wellington. Une bataille décisive aura sans doute eu lieu avant le 10 novembre; qui, de la Reine ou de l'insurrection, aura triomphé? nous le saurons par le prochain steamer.

Italie.

Les nouvelles des Etats romains sont toujours des plus satisfaisantes. La tranquillité, le contentement règnent partout, et la popularité du gouvernement continue à croître, surtout dans les Légations, d'une manière qui doit donner beaucoup d'espérances pour l'avenir du pays.

A la suite de quelques désordres que le parti rétrograde avait essayé de susciter à Faenza et sur d'autres points, la secrétairerie d'Etat, en date du 22 octobre, a adressé à tous les cardinaux légats et aux prélats délégats des provinces une circulaire où le gouvernement pontifical, se sentant fort de la puissance morale que l'amnistie lui a donnée, recommande à ses délégués d'agir énergiquement contre tous ceux qui tenteraient de troubler désormais l'ordre et la paix publique.

Les plus récentes nouvelles de Bologne du 5 novembre annoncent qu'une dépêche du cardinal Gizzi, secrétaire d'Etat, était arrivée dans cette ville le 3, autorisant les citoyens à veiller à l'ordre public et à faire eux-mêmes des patrouilles pour la sécurité de tous.

Une lettre de Rome, à la date du 8 novembre, nous donne quelques détails sur la cérémonie de *possesso* qui a eu lieu dans la journée. Cette cérémonie, dont l'origine remonte aux premiers temps de la suzeraineté temporelle des Papes sur la ville de Rome et rappelle aux Romains leurs anciennes franchises municipales, a plutôt un caractère politique que religieux. Aussi à cette occasion le Saint-Père a-t-il voulu justifier les espérances que son avénement au trône a fait naître dans toute l'Italie. Le *Diaro di Roma* a publié la nomination de trois commissions composées de prélats et de laïques. La première, dont font partie les magistrats et les avocats les plus célèbres du pays, a pour mission la réforme de la procédure criminelle et civile. Les deux autres, dans lesquelles on remarque des princes romains et des hommes influens par leur fortune et par leurs lumières, s'occuperont de l'amélioration du système municipal et de la répression du vagabondage, une des plus grandes plaies de la plupart des Etats d'Italie. En outre, dans la matinée un édit a été affiché concernant les chemins de fer.

Toutes ces mesures ont été accueillies avec une satisfaction unanime par la population, qui s'est portée en foule au pieds du Capitole, sous les arcs de triomphe du Forum, le long des ruines du Colysée, et dans toutes les rues et places publiques que devait traverser le cortége du Souverain-Pontife. Partout le Pape a été accueilli avec les plus vives acclamations. Arrivé avec son cortége à Saint-Jean-de-Latran, la plus ancienne basilique de Rome, le Pape a reçu les clefs de la ville des mains du sénateur: c'est le symbole de la prise de possession de la souveraineté. Ensuite il s'est présenté à la loge de Saint-Jean-de-Latran pour donner sa bénédiction au peuple, qui l'a reçue avec le plus grand recueillement et avec un enthousiasme impossible à décrire.

Plusieurs nouvelles répandues dans la ville ont contribué encore à l'allégresse universelle: on disait que le Souverain-Pontife venait d'accorder à la ville de Bologne l'autorisation d'organiser une garde civique pour la répression du brigandage. Cette autorisation était depuis longtemps sollicitée par la bourgeoisie de cette ville. On ajoutait encore que M. Marini, gouverneur civil de Rome, avait été sévèrement réprimandé pour s'être permis d'exercer des perquisitions domiciliaires sans motifs graves.

MARIAGE DU DUC DE BORDEAUX.—Le duc de Bordeaux (Henri V) a épousé, le 7 novembre, la princesse Thérèse, sœur du duc de Modène. La nouvelle duchesse est âgée de trente ans, tandis que son époux n'en a que vingt-six. Sa fortune dit-on, est fort considérable: quelques personnes l'évaluent à cent millions de francs, tandis que d'autres la réduisent à quatre millions.

Le *Siècle*, représentant de l'opposition modéré, écrit à propos de ce mariage:

"Les journaux légitimistes exagèrent beaucoup, et cela est fort naturel, l'impression produite en France par le mariage de M. le duc de Bordeaux. L'opinion, dit la *Quotidienne*, est presque unanime à proclamer que ce mariage est le *plus grand événement depuis* 1830.—L'arche des grands principes, s'écrie le *France*, est allée s'abriter aux rives étrangères, mais là du moins elle n'a point péri."—Nous ne savons ce que dit la *Gazette*, mais il est bien probable qu'elle ne reste pas au-dessous de cette éloquence.

"De telles exclamations dépassent de bien loin la vérité. Le fait est qu'on s'est entretenu à Paris du mariage de M. le comte de Chambord comme d'un assez méchant tour joué à M. [illegible] par le prince de Metternich, qui a reçu de tant de génuflexions et d'avances. Mais on a beaucoup parlé aussi, quoique la nouvelle fût encore incertaine, du prince Louis-Napoléon avec miss Coutts Burdett, héritière de la duchesse de Saint-Alban, qui lui apporterait, dit-on, une dot de trente millions. Dans ce concours des noces presque simultanées de la reine et de l'infante d'Espagne, de miss Burdett et des deux archiduchesses sœurs du duc de Modène, concours où chaque fiancée, à défaut d'une couronne, apporte à son époux au moins une vingtaine de millions, le public a vu plutôt un rapprochement singulier, qu'il ne s'est préoccupé des éventualités politiques auxquelles ce matin les feuilles légitimistes font allusion.

"Le principe de la légitimité monarchique a été trop misérablement compromis en France pour conserver de nombreux partisans en dehors des anciens privilégiés qui rêvent le retour d'un régime impossible. D'un autre côté, le dévouement aux races royales va s'effaçant de plus en plus, et cela se conçoit quand on considère quels actes d'ingratitude, de petitesse, de folie, de déloyauté, ont déshonoré la plupart des dynasties jeunes et vieilles, depuis quarante ans!

M. le duc de Bordeaux épouse une princesse de Modène. Par respect pour de hautes infortunes nous aurions voulu garder le silence sur ce mariage qui nous parait en lui même l'évènement le plus simple et le plus inoffensif du monde. Pourquoi M. le duc de Bordeaux ne serait-il pas marié? Il est jeune; il doit avoir le désir bien naturel de perpétuer ses prétentions et sa race; toutes les espérances et toutes les illusions de l'exil l'entourent nécessairement; ce n'est pas à la première génération que les princes déchus se soumettent à l'inflexible fatalité de leur sort, et se résignent à mourir cardinaux.

Quand M. le duc de Bordeaux se serait voué au célibat par une complaisance qu'assurément il ne nous devait pas, qu'y aurions-nous gagné? Que ce prince laisse postérité ou qu'il vive et meure sans enfans, ce ne sera jamais en vertu du principe qu'il représente que la dynastie de juillet régnera en France. M. le duc de Bordeaux n'a pas de droits à léguer: [illegible] volonté nationale. [illegible] et de sa race sont écrites dans la Charte de 1830; c'est là qu'ils ont leur origine et leur fondement; l'extinction tout entière de la branche aînée n'ajouterait rien à la légitimité constitutionnelle de la branche cadette. Quoi qu'il arrive dans l'avenir, les princes d'Orléans, on peut en être sûr, n'échangeront pas contre un titre usé le titre rajeuni qu'ils ont reçu de la liberté et de la France; ils ne peuvent pas plus être les héritiers du duc de Bordeaux que la reine Victoria n'est l'héritière du dernier des Stuarts, mort cardinal à Rome en 1820!

Nous voyons donc le mariage de M. le duc de Bordeaux avec la plus parfaite tranquillité d'esprit. Nous souhaitons à ce jeune et infortuné prince le bonheur domestique et les consolations de la famille. Nous ne désirons pas que sa race s'éteigne sitôt. On conviendra d'ailleurs que l'alliance de Modène n'a rien de bien effrayant, et que c'eût été le cas pour les journaux légitimistes de se montrer modestes. Tout l'univers ne sait-il pas qu'ils ont eu pour leur prince des prétentions plus hautes? On a été frapper à toutes les portes; on a partout éprouvé des refus. Ce n'était pas une archiduchesse de Modène qu'on recherchait d'abord! Toutes ces intrigues se sont tournées contre ceux qui les avaient mises en œuvre. Aucune des grandes puissances de l'Europe n'a voulu s'associer, même par un simple mariage, aux espérances des légitimistes et à l'avenir de leur principe en France. N'est-ce pas avoir témoigné assez clairement la confiance qu'inspire le nôtre et le respect universel qui entoure aujourd'hui la révolution de juillet! A la vérité, il restait dans l'Europe une cour qui n'avait pas reconnu notre révolution, la cour de Modène! L'alliance était trop naturelle entre cette cour et M. le duc de Bordeaux, ce prince eût vraiment joué de malheur s'il eût échoué, même à Modène, après avoir réduit ses prétentions à obtenir d'une petite cour d'Italie la main d'une princesse plus âgée que lui de plusieurs années!

Voilà, ce nous semble, les seules conséquences un peu sérieuses qu'il y ait à tirer de ce mariage. Nous nous trompons: les forfanteries des journaux légitimistes en ont fait ressortir une autre, nous voulons dire la parfaite indifférence avec laquelle le public français a accueilli leur grande nouvelle. Ils n'ont pas même réussi à donner au mariage de leur prétendant l'importance ordinaire d'un évènement politique. Ils voulaient semer l'exagération; ils ne recueillent que la froideur et le ridicule."

L'ANDELLE.—On lit dans le *Courrier du Havre* du 3 novembre:

"Le capitaine Guignot, commandant le navire *l'Andelle*, de notre port, donne dans son rapport de mer, que notre feuille commerciale contient en entier, les détails d'un sauvetage qu'il a eu le bonheur de faire en mer. Le brick anglais *la Rose*, appartenant au port de Newry (Irlande), revenait de Saint-Jean (Amérique du Nord), à destination de Sligo. Assailli par une de ces tempêtes qui pendant le mois de septembre dernier ont couvert l'Océan de naufrages, le brick était désemparé et coulait bas, sa cale était déjà à moitié gagnée par l'eau. Il ventait violemment du sud-ouest; la mer était très grosse; les dangers qu'offrait un sauvetage opéré dans de telles conditions n'ont pas arrêté le capitaine Guignot qui loue, dans les termes les plus énergiques, le courageux dévouement dont son équipage a fait preuve en cette occasion. Par une singulière bizarrerie de notre civilisation, le brave équipage de *l'Andelle*, qui a risqué sa vie pour arracher des Anglais à une mort certaine, ne recevra très certainement pas une récompense égale à celle qu'il aurait obtenue en temps de guerre, si, peut-être sans montrer un plus grand courage, il avait réussi à tuer le même nombre d'hommes."

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance de lundi, 14 décembre 1846.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent:

L'Hon. Jh. Genois, recorder; MM. les aldermen Cyprien Dufour, A. Derbès, J. L. Fabre, J. E. Faurès, E. Giquel, R. Hagan, Z. Latour, J. F. Slingerland, P. Shields et E. Wiltz—10.

Absents: MM. J. Duplessis et J. B. Marks—2.

Sur motion de M. Derbès, l'absence de M. Jain. B. Marks a été excusée pour cause de maladie.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lue et approuvé.

Le message suivant, transmis par le maire, a été lu:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, 14 décembre 1846.

A M. le président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No. Un.

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous prévenir que suivant l'avis que j'en avais donné, j'ai procédé aujourd'hui à midi, à l'adjudication de la ferme des halles pour l'année prochaine.

La ferme de la halle aux boucheries a été adjugée à M. Juré au prix de	$53,100
La ferme de la halle aux légumes a été adjugée à M. P. Willman, au prix de	34,600
La ferme de la halle du faub. Tremé, a été adjugée à M. J. Bruce, au prix de	3,100
La ferme pour la vente des fruits a été adjugée à M. P. Willman, au prix de	3,000

M. F. Juré, fermier de la halle aux boucheries, offre pour sa caution M. J. A. Lacroix.

M. P. Willman, fermier de la halle aux légumes et du marché aux fruits, offre pour ses cautions MM. Kamper Kathman & Theurer.

M. John Bruce, fermier de la halle du faubourg Tremé, offre pour ses cautions MM. John Bartholomew et Francisco Marques.

Ci-joint, je vous transmets deux propositions cachetées, l'une pour daller le marché aux légumes et l'autre pour peindre les deux halles.

J'ai l'honneur d'être avec considération,
Messieurs,
Votre très humble serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion de M. Latour, les diverses adjudications ont été approuvées.

M. Fabre fait la motion que les cautions offertes soient référées au comité de finances qui devra exiger de M. F. Juré une caution additionnelle. M. Latour demande la division de la question.

L'appel nominal, demandé sur la question de savoir si M. Juré fournira une caution additionnelle, il a paru que MM. Dufour, Derbès, Faurès, Giquel, Hagan, Latour, Slingerland et Shiels avaient voté dans la négative—8; et que M. Fabre avait voté dans l'affirmative—1. M. Wiltz, président du Conseil dans le moment, n'a pas voté.

Sur motion de M. Latour, les cautions sont référées au comité de finances.

Sur motion, le Conseil prend en considération les propositions pour paver le marché aux légumes en pierres plates.

Sur motion de M. Latour, le Conseil, en l'absence de toute autre proposition accepte celle de M. John McGinnis, de paver le marché aux légumes en pierres plates du Nord, à raison de $2 20 la yarde carrée, conformément aux stipulations du voyer et aux conditions mentionnées dans sa lettre.

Le Conseil prend ensuite en considération les propositions pour peindre et blanchir les deux marchés.

M. E. Bedout offre de contracter pour	$1875 —
MM. Gobet & Auriel,	1815 —
" H. Delange,	1550 —
" Jones & Comieff,	1300 —
" F. Roucou,	1269 —
" James Lilly,	1100 —

Sur motion, résolu que le Conseil accepte les propositions de M. James Lilly, de peindre et blanchir la halle aux légumes et celle aux boucheries pour et moyennant la somme de onze cents piastres et ce, conformément aux stipulations du voyer et aux conditions contenues dans sa lettre du 12 décembre courant.

Appel des comités.

M. Faurès, président du comité de finances présente les états hebdomadaires des trésoriers, dont les balances sont comme suit:

Trésorier des travaux publics,	$1997 16
Trésorier de la police,	99 20

M. Wiltz, au nom de la majorité du comité des améliorations, présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles, est prise en considération:

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à émettre à l'ordre du trésorier du département des travaux publics et améliorations un billet de cette Municipalité à un an de date, de la somme de trois mille piastres, à valoir sur la somme due à M. S. W. McNamar pour travaux faits aux wharfs de cette Municipalité.

M. Dufour demande que cette résolution soit mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine. Cette demande est rejetée.

M. Fabre fait la motion que cette résolution soit référée au comité des améliorations. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Dufour, Derbès, Fabre et Latour, avaient voté dans l'affirmative, 4; et que MM. Faurès, Giquel, Hagan, Slingerland, Shiels et Wiltz, avaient voté dans la négative, 6. L'appel nominal demandé sur l'adoption de cette résolution, il a paru que MM. Dufour, Derbès, Fabre et Latour avaient voté dans la négative, 4; et que MM. Faurès, Giquel, Hagan, Slingerland, Shiels et Wiltz avaient voté dans l'affirmative, 6. En conséquence, la dite résolution a été adoptée.

M. Fabre, président du comité des réclamations, présente les rapports et les résolutions qui suivent, lesquels, sur motion et après dispense des règles, sont adoptés:

Le comité des réclamations, auquel a été référée la lettre de M. C. Morel, a l'honneur de vous faire savoir qu'il ne voit pas de raison pour refuser la demande du pétitionnaire. Le prix du contrat pour la publication du digeste en français et en anglais est de $2,500. Un premier paiement de $250 a déjà eu lieu; en livrant toute la partie anglaise du digeste, M. Morel a rempli la moitié des obligations de son contrat, l'on peut donc en toute sureté lui payer la moitié du prix.

Quant aux deux cents copies de plus que l'on offre de vendre à la Municipalité, votre comité pense que l'on peut s'en passer, attendu que trois cents exemplaires, dans chaque langue, comme le veut le contrat, suffisent grandement.

En conséquence la résolution suivante vous est respectueusement soumise:

Résolu que le Maire est autorisé à faire payer à M. Morel la somme de mille piastres à valoir sur le contrat passé avec cette corporation pour la publication du digeste des ordonnances de la Municipalité No. Un. M. Morel devra au préalable [illegible] présenter un reçu du Conseil constatant que le nombre de copies du digeste anglais, voulu par le contrat, ont été réellement livrées.

J. L. FABRE, président.
CYPRIEN DUFOUR,
E. GIQUEL.

Le comité des réclamations après avoir examiné et trouvé correct le compte du shérif de la paroisse d'Orléans, pour réparations faites aux diverses Cours de district, compte qui lui avait été référé à la dernière séance, a l'honneur de soumettre à votre approbation la résolution suivante:

Résolu que le Trésorier du département [illegible] payer sur le mandat du Maire, à M. John L. Lewis, shérif de la paroisse d'Orléans, la somme de treize cent vingt huit piastres 40 cents, proportion due par cette municipalité dans les réparations faites aux diverses Cours, conformément à une résolution du Conseil-Général, adoptée le 2 décembre.

J. L. FABRE, président.
E. GIQUEL.

M. Fabre, président du comité des réclamations, présente un rapport accompagné d'une résolution acceptant les cautions offertes par M. Theo Montreuil. Le Conseil ayant suspendu l'action du règlement, prend cette résolution en considération. Alors M. Giquel propose de l'amender en disant: "Bien entendu que les cautions seront solidairement responsables." L'amendement ayant été adopté, le rapport et la résolution ont été adoptés ainsi qu'il suit:

Le comité des réclamations auquel a été référée la lettre de M. Theo. Montreuil, offrant pour ses cautions MM. John L. Lewis, A. S. Lewis et John Pemberton, a l'honneur de vous offrir la résolution qui suit:

Résolu que le Conseil accepte MM. John L. Lewis, A. S. Lewis et John Pemberton, comme cautions de M. Theo. Montreuil, collecteur des taxes sur propriétés foncières et esclaves, pour la somme de quinze mille piastres. Bien entendu que les cautions seront solidairement responsables.

J. L. FABRE, président.
CYPRIEN DUFOUR.

M. Dufour fait une motion d'ajournement qui est rejetée.

A la demande de M. R. Hagan, le Conseil adopte la résolution qui suit:

Résolu que le Maire est autorisé à différer jusqu'au Lundi, 28 du courant, l'adjudication du contrat pour la fourniture de quatorze charrettes destinées au nettoiement des rues. Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. Fabre présente la résolution qui suit:

Résolu qu'il est permis à M. Cajegas, de tenir ouvert jusqu'à 10 heures, son cabaret situé à l'encoignure des rues Gallatin et Ursulines.

M. Derbès fait la motion que cette résolution soit référée au comité de police avec pouvoir d'agir. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Dufour, Hagan, Slingerland et Shiels avaient voté dans la négative—4; et que MM. Derbès, Fabre, Giquel, Latour et Wiltz avaient voté dans l'affirmative—5. En conséquence, la dite motion a été adoptée.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, prend en considération la résolution suivante, présentée par M. Hagan:

Résolu que le Conseil accorde à M. P. Mooney la somme de cinq cents piastres à valoir sur contrat pour l'ouverture de la rue Bienville. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Fabre et Latour avaient voté dans la négative, 2, et que MM. Dufour, Derbès, Giquel, Hagan, Slingerland, Shiels et Wiltz avaient voté dans l'affirmative, 7. En conséquence la dite résolution a été adoptée.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, prend en considération la résolution présentée par M. Wiltz, accordant à M. Girard une somme de trois mille quatre cent quatre-vingt onze piastres et 20 cents pour banquettes en cartelles de chalans faites dans cette partie du faubourg Tremé, comprise entre les rues Claiborne, Carondelet, Rocheblave et le chemin du Bayou. Sur motion, cette résolution est référée au comité des améliorations.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. Derbès présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles a été adoptée:

Résolu que le Trésorier du département des travaux publics et améliorations est et demeure autorisé à payer à M. Robert Moore, la somme de cent quatre vingt-sept piastres soixante six cents pour fourniture de cent soixante six planches pour les wharfs.

Le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. Derbès présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles a été adoptée:

Résolu que le voyer est requis de faire faire une traverse en face de l'Eglise située rue Condé, entre les rues Ursuline et Hôpital.

M. Derbès fait une motion d'ajournement qui est rejetée.

A la demande de M. Hagan le Conseil suspend l'action de son règlement et adopte la résolution suivante.

Résolu que le délai fixé pour recevoir et ouvrir les propositions cachetées pour le pavage est prorogé jusqu'à lundi prochain, 21 du courant.

M. Wiltz présente une pétition des habitans du faubourg Tremé, priant le Conseil de faire construire un pont sur le canal Carondelet, en face de la rue Tremé. Cette pétition est référée au comité des améliorations qui devra faire un rapport à la séance prochaine.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi, 21 du courant, à 5 heures P. M.

JH. REYNES, Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI soir, 16 déc. 1846.

Les ventes de coton, aujourd'hui, ont été de 1000 balles. Les prix sont maintenus.

Le Sucre et les Mélasses sont en calmes, et les prix tendent à la baisse.

Le marché aux farines a été extrêmement inactif; les détenteurs offrent librement à $4 95; mais les acheteurs ne veulent donner que $4.12 1/2c.

Il s'est fait quelques ventes de maïs à 50 cents, et quelques petits lots de prime à 55c.

Le change est toujours au même taux. Sterling, 4 1/2 @ 5 1/2 pour cent de prime; France 5f 47 1/2 @ 5f 52 1/2. New York à 60 j. 1 1/2 @ 2 pour cent d'escompte; à vue, pair @ 1/4 pour cent d'escompte.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Barque Isabella Hayne, Dewing, Pernambuco.

ARRIVÉS.

Navire Afghan, ——, de Demerara.
Barque Parno, Kinney, de New York.
Brick Milton, ——, des Turques.
Goet Dorothy, ——, de la côte.
Goet Betsey, ——, de la côte.
Steamers Germantown, McClean, de St Louis.
J M White, Swon, de Vickburg.
Billow No 2, Pritchard, des Attakapas.
P M Streck, Streck, de Donaldsonville.
Patrick Henry, Young, de Cincinnati.
Memphis, Fritz, de Memphis.
Jas L Day, Wood, de Mobile.

EN RIVIÈRE—MONTANT.

Navire South Carolina, Bull, de ——.
Brick Sophia, Koopman, de la Barbade.
Barque Lubeck, les bricks Pensacola et Sea Mew, et un brick nom inconnu.

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

L'APPAREIL patenté de Rillieux pour la cuisson du sucre ayant été employé avec succès, sur huit plantations sucrières, et cet appareil ayant produit du sucre de première qualité, avec une grande économie dans le combustible, nous venons, appuyé de cette expérience, l'offrir aux planteurs sucriers.

M. Merrick, de la maison Merrick & Towne, de Philadelphie, doit rester encore quelques jours dans cette ville, il est prêt à contracter pour des appareils pour la récolte prochaine. S'adresser à
17 dec—1m W. F. THOMPSON, 28 Gravier

ENCAN FIN DU MOIS.
A. MARCHAL, 40 rue de Chartres.

DESIRANT liquider entièrement mon stock, je vendrai jusqu'à la fin de ce mois, à des prix extrêmement bas, les articles suivants, la plupart reçus par les navires Diana et Vaillant, du Havre.

Paletots, redingottes et habits, drap noir fin;
Paletots et redingottes, draps couleurs;
Paletots, tweeds léger;
Paletots et manteaux caoutchouc imperméable;
Manteaux drap bleu crispin et à l'Espagnol;
Kabans algériens à capuchons, en castorine;
Pantalons casimirs et robes de chambre cachemire;
Gilets Louis XV, satin, drap, cachemire et tartan;
Pantalons de chambre en casimir et en tarfan;
Parapluies très belle qualité, soie et en coton, gants soie et chevreau, pour hommes et femmes; cravates et écharpes noires et façonnées, en satin, taffetas et gros grains; chaussettes laine, soie, fil et coton; cols en satin et bombazine; caleçons et gilets flanelle et coton; caleçons de bains; foulards français et américains; mouchoirs batiste, en pièces et en cartons; bretelles blanches et en couleur; passementerie pour casquettes; toile cirée jaune pour panamas; bords et bourdalous pour chapeaux; fers pour chapeliers; peluche noire; chemises toile et devants toile; chemises couleurs; glands pour manteaux; faux cols; boutons pour pantalons et habits; crêpe pour chapeaux; casquettes; coutil fil et fil et coton; cotonnade; chapeaux paille pour enfants; nouveauté pour pantalons 5/4 et 5/8; drap noir, rouge et jonquille; satin-laine noir; tartan pour blouses; casimir américain; serge simple et double largeur; satin pour gilets; drap de soie; cachemire haute nouveauté, etc. etc.

N. B.—Tous ces articles seront vendus pour du comptant. 17 dec A. MARCHAL.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire Clifton, du Havre:
Une caisse Parapluies de 26 à 36 pouces;
Une do Epingles à coiffures et à toilettes;
AVIS AUX COIFFEURS:
En déballage—un assortiment bien varié de boîtes et Cartonnages divers pour étrennes.
17 dec F. & J. LACOSTE, 105, Royale

FONDS de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
16 dec 22, rue St Louis

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par LEOPOLD JEANNET,
16dec 22, rue St Louis

INDIGO DE GUATEMALA—24 surons indigo de Guatemala, à vendre à bas prix pour clôre une facture, par LEOPOLD JEANNET,
17 dec 22, rue St Louis

SERRURES FRANÇAISES ASSORTIES, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
17 dec 22, rue St Louis

ABSYNTHE SUISSE de Dubied père & fils, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
17 dec 22, rue St Louis

EAU-DE-VIE FINE DE COGNAC, Castillon, 1815 et 1825, en débarquement du navire John Dunlap, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
17 dec 22, rue St Louis

GRAISSE—102 barils 1ere qualité, 11 barillets do en débarquement du vapeur Music No 2 de St Louis, à vendre par D LANATA,
17 dec 9 et 10 rue Jefferson

SULFATE DE QUININE—150 onces sulfate de Quinine français, en magasin et à vendre par
17 dec LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis

SULFATE DE QUININE de PARN—500 onces en caisses de 100 onces, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis

KIRSCH en débarquement du navire Brunswick, à vendre à [illegible] par
17 dec LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis

ABSINTHE Suisse de Varois et Lacoultre, en débarquement du navire Oneida, à vendre à l'entrepôt par
17 dec LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis

KIRSCH de Varois et Lacoultre, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
17 dec 22 St-Louis

TOILE A VOILE de coton [illegible] LEOPOLD JEANNET, 22 St-Louis
17 dec

ECOLES PUBLIQUES
DE LA MUNICIPALITÉ No UN.
EXAMENS PUBLICS.

Art. 73 des réglemens: "Il y aura chaque année, "au 16 décembre, un examen général qui durera "sous la surveillance du surintendant et du comité "de visite jusqu'au 24 du même mois et qui se ter- "minera par un concours général de toutes les éco- "les.

"Le gouverneur, les autorités de l'Etat, les auto- "rités municipales ainsi que les parens ou tuteurs "des enfans et tous les citoyens qui s'intéressent à "la belle cause de l'instruction publique, seront invi- "tés à y assister.

Ces examens auront lieu, savoir:

Mercredi 16 courant, écoles de demoiselles (1r district.)

Jeudi 17 courant,	écoles de demoiselles		(2d district)
Vendredi 18 do	do		(3e district)
Samedi 19 do	écoles des garçons		(1r district)
Lundi 21 do	do		(2e district)
Mardi 22 do	do		(3e district)

Dans l'ordre suivant:

De 9 à 10 heures A M—Département primaire.
De 10 à 11 heures 1/2 A M—Département intermédiaire.
De midi à 2 heures P. M.—Première classe.
De 2 à 3 heures—Lecture des compositions et exercices d'élocution.

Mercredi 23, examen de la classe supérieure (rue Ste Anne.)

Jeudi 24—Concours général de toutes les écoles à la salle St Louis, de 6 à 9 heures P. M.

PROGRAMME DE CETTE SOIRÉE.

1. Discours d'introduction en anglais par M. Eoselius.
2. Lectures de compositions par les élèves.
3. Exercices d'élocution.
4. Rapport sémestriel du surintendant.
5. Mentions honorables décernées par les élèves.
6. Discours (en français) par M. Dufour.

La séance terminée, les plus jeunes élèves seront congédiés les derniers, afin d'être remis entre les mains de leurs parens ou tuteurs, qui sont invités à venir les recevoir. 14 dec

FRANKLIN HIGH SCHOOL,
COIN DES RUES ROYALE ET HOPITAL.

L'EXAMEN annuel de cette institution aura lieu lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 décembre courant, de dix heures du matin à trois heures du soir.

La distribution [illegible] prix sera faite le jeudi 24 courant, à midi.

Les parens des [illegible] et les partisans de l'éducation sont priés d'y [illegible]ter. LEWIS ELKIN,
17 dec—3 Principal

PIECES DE CONVICTION!
LE REMEDE MAGIQUE DE DALLEY
EST LE PLUS EFFICACE DU MONDE.

OPINION DE LA PRESSE.—Ce qui suit est extrait du journal publié par le général Geo. P. Morris à New-York, du 7 novembre 1846—"Les éditeurs sont regardés comme les gardiens des droits du peuple, qu'ils doivent informer dans leurs journaux, de tout ce qui parait pour son bénéfice. Nous prenons cet axiome à la lettre et nous dirons au public que le remède le plus étonnant et le plus précieux qui ait jamais été inventé pour son usage, est le Remède magique de Dalley. La vertu de ce médicament est si puissante et si excentrique que ses effets semblent tenir plus souvent du miracle que de la science.—Son pouvoir sur le corps humain est si étonnant, si électrique, que maintenant que des milliers d'individus en font chaque jour l'application, il n'en est pas un qui ne déclare qu'à l'avenir on ne le trouvera pas sans ce remède en sa possession. Nous savons que d'Angleterre, de la Chine, de la Turquie, d'Asie, des Iles Philippines, des Antilles, de la Californie on envoie chercher ce remède merveilleux. Sa réputation s'étend de toutes parts et surmonte tous les obstacles que la contrefaçon ou l'envie avaient de jeter dans son chemin. L'inventeur, M. H. Dalley a sagement gardé son secret. On s'essaie de toutes parts à le contrefaire, mais sans succès; la concurrence et l'analyse sont également déroutées. Nous recommandons son usage aux familles car il n'est aucun mal qui puisse lui résister."

Chaque jour apporte de nouvelles preuves de la vertu de ce remède; il nous arrive des lettres de tous les points de l'Union contenant des certificats de ses effets magiques dans les cas de brûlure, hémorrhoïdes, contusions, efforts, rhumatismes, furoncles, maladies d'yeux, des seins, faiblesse de l'épine dorsale, plaies, tics nerveux, &c. Enfin dans tous les cas inflammatoires. Dans cette ville, des milliers de personnes en ont fait l'essai et peuvent témoigner qu'il n'a pas démenti sa réputation.

AVIS IMPORTANT.—On offre tous les jours, sans rougir, des contrefaçons de mon remède magique sous mon nom. Prenez-y garde: si vous mettez quelque prix à votre santé, défiez-vous de ces honteuses déceptions. Le véritable Remède Magique (Pain Extractor) porte la signature écrite de H. Dalley, sur l'enveloppe de chaque boîte. En vente au dépot général 200 Broadway, New York et au dépot du Sud, 131, Chartres, Nlle Orléans. 17 dec

☞ TONIQUE DES INDES OCCIDENTALES.—Du docteur Mannioma—Remède infaillible contre la Dispepsie, les fièvres ou frissons, le manque d'appétit, la jaunisse, les coliques bilieuses, etc.

Des pamphlets donnant d'amples descriptions de ces remèdes peuvent être obtenus au dépôt du Magical Pain Extractor de DALLEY, No. 131, rue de Chartres, Nouvelle Orléans. 15 dec—30

☞ AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59 rue Poydras, se trouvent en vente les articles ci-après désignés réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, à savoir:

La Panacea dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistard et le Sirop d'Éther du Dr. Bartholomew contre la pulmonie, les affections des foies, les rhumes, les points de coté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt-dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante chataine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non-seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de tan en contre les fièvres en frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poëles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures, cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se razer.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin du "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

☞ Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érysipèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)

GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr. Connel.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante loin de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, où l'on rembourse l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 dec—6m

☞ Les moyens de préserver la santé et vivre longuement sont à la portée de tout le monde. Chacun peut être son propre médecin et jouir d'une constitution robuste en employant les PILLULES de MORRISON. Cette médecine hygiène végétale a mérité pendant douze années l'approbation des milliers d'individus qui en ont fait usage, dans toutes les maladies auxquelles le genre humain est assujetti.

Vendu en gros et en détail au Dalley's Southern Magical Pain Extractor dépôt, No 131, rue Chartres.
4d—1m

☞ Le soldat devrait toujours être pourvû d'une boîte de CONNELL'S MAGICAL PAIN EXTRACTOR, étant le meilleur remède connu pour la guérison des coupures, fractures, brûlures et entorses. Vendu au No. 59, rue Poydras. 15 dec—3

☞ Attention! L'Elixir Végétal Indien et l'onguent vendus au No. 59, rue Poydras, sont les meilleurs remèdes connus pour la guérison des rhumatismes. L'Hon. John Bryce, résidant au No. 67, rue Poydras, certifie qu'il a été guéri par ces remèdes, d'un rhumatisme qui le faisait souffrir depuis 8 ans, après avoir vainement employé les secours de l'art. Nous avons aussi le témoignage de M. Post qui, pendant son voyage aux Sources Chaudes, fut obligé de rester en chemin, et qui s'est guéri par l'usage des remèdes ci-dessus. 15 dec—3

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co,
DEPÔT CHEZ BERTRAND & SISOS,
Encoignure Royale et Bienville.

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves: et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

Succession de feu Louis Barthélemy Macarty.

LES personnes qui ont des réclamations contre la dite succession sont invitées à les présenter d'ici à la fin du mois, et celles qui doivent sont également priées de venir solder entre les mains de l'exécuteur testamentaire.
AMBROISE PARDO, Encoig. Royale et Quartier.
15d—10 Vr. ROUMAGE, 87, St Louis.

DEMANDE D'UNE CUISINIERE.—On a besoin dans une petite famille d'une cuisinière française et anglaise.
S'adresser boîte M. No 23, au bureau de la Poste.
15 dec—3

A VENDRE par le soussigné en débarquement, du navire Alma, de Bordeaux:
100 caisses de 12 bouteilles vin rouge, St Julien,
20 caisses cerises à l'eau de vie,
20 caisses prunes à l'eau de vie,
10 caisses abricots do
10 caisses (de 12 paubans) pruneaux,
25 caisses de 12 bouteilles absynthe.
7 dec Von. MAIGNAN, 87, St. Louis.

ARTICLES DIVERS—10 demi et 20 quarts pipes Cognac Pellevoisin, 4me preuve; 40 barils de 20 gallons Cognac Pellevoisin, de 1re preuve, de 1810 et 1820; sardines à l'huile en grandes et demi-boîtes; 200 demi-boîtes petits pois [illegible]; 10 demi-boîtes truffes; 100 demi-boîtes [illegible]; 20 [illegible] moutarde française; 3 caisses chapeaux de soie, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
11 dec 90, rue de la Douane

AVIS.

DANS quelques leçons [illegible], les Dames et messieurs [illegible] acquérir une écriture [illegible] élégante à l'académie de [illegible], No 14, rue du Camp. Au lieu d'être [illegible], les leçons sont si faciles, [illegible] bientôt une récréation. [illegible] les progrès [illegible].

CATECHISME DE LA LOUISIANE—[illegible] par l'ordre de monseigneur [illegible] de la Nouvelle-Orléans, en vente [illegible] à la librairie de VICTOR HEBERT,
9 dec 140 rue de Chartres

AUGUSTE BARRAUD,
Coiffeur et Parfumeur,
Encoignure Royale et Orléans,

INFORME respectueusement les dames et messieurs qu'il vient de recevoir de Paris, par le navire Clifton, un grand assortiment de jolies marchandises, pour cadeaux d'étrennes, qu'il offre de vendre à très bon marché.

Ces marchandises se composent comme suit:—Livres de prières en velours et en écaille, chapelets montés en argent, bénitiers porcelaines, lampes cristal et porcelaine, beaux vers à eau, nécessaires à ouvrage et à voyage, toilettes pour hommes et pour dames, boîtes vides et garnies pour mariages et baptêmes, boîtes à bonbons, flacons de poches, devants de cheminées et toilettes, corbeille à la Clarisse Arlane.

Belle lingerie pour dames et enfans, chemises en toile et coton pour hommes, gants de toutes espèces pour hommes et pour dames, ombrelles, parapluies, cannes, cravaches, fouets de cabriolet, foulards, cravattes pour hommes et pour dames, fleurs fines pour coiffure de mariées et de bal, éventails, perles, cordillères. Ainsi qu'un grand choix de bijouteries, peignes en écaille, buffle, à coiffure, à retaper, à bandeaux, à papillotes, broderie et parfumerie fine, grande variété de jouets d'enfans et de poupées, cheveux, nattes, bandeaux, frisettes et faux toupets, et autres articles qui seraient trop longs à détailler.

☞ Il continue à donner des leçons de coiffures.
17 dec.

NOUVEAU MAGASIN.
A LA GRANDE VARIÉTÉ.
RUE DE CHARTRES, No. 50.

B. PEYTET a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient d'établir rue de Chartres, entre Bienville et Douane, une branche de son magasin de la rue de la Vieille Levée. Il espère que le grand assortiment qu'il y réunira, joint à la bonne qualité de ses marchandises, lui obtiendront une part du patronage public. Les dames y trouveront réuni un assortiment complet d'objets à leur usage, tels que

Mercerie de toute espèce;
Bas et autres articles de bonneterie;
Ganterie; Parfumerie;
Coutellerie fine et ordinaire;
Vannerie de toute espèce;
Peignes écaille, buffle et corne;
Ombrelles et parapluies;
Eventails fins et ordinaires;
Taffetas et toile cirée;
Bourses et portefeuilles;
Tabletterie fine;
Boutons de toute espèce;
Jupons crinoline et autres;
Corsets; Foulards;
Poupées et Jouets d'enfans;
Papeterie et cartes de visites, &c.

Avec un assortiment général de tous les articles de fantaisie. 17 dec

HUILE D'OLIVE en bouteilles de 24 onces, à vendre par B. TALAMON,
17 dec 102, rue Royale.

PRUNES SECHES en caisses de 12 pobans, à vendre par B. TALAMON,
17 dec 102, rue Royale.

BOUTEILLES vides, de Bordeaux, à vendre par B. TALAMON,
17 dec 102, rue Royale.

VINS—Vin rouge ordinaire, Estephe Medoc, Graves Blanquefort, Macau Medoc, Margaux, Bon vin rouge vieux pour famille.
Vin rouge et blanc en caisses de 12 bouteilles et de 24 demi bouteilles. Vin blanc ordinaire et vieux en barils.
Bouchons ordinaires et longs fin, bouchon à dame-jeannes, à vendre par B. TALAMON,
17 dec 102, rue Royale.

PANTALONS—1000 paires pantalons de cotonnade et autres étoffes. Aussi:—Paletots pour enfans, à vendre en gros et en détail par
Hy. PARLONGUE,
No. 21, rue St Pierre entre Levee et Chartres.
7 dec—1m

PAUL PECQUET, Avocat, prévient ses amis qu'il a transporté son domicile au No 22, rue Royale.
Il pratiquera dans les Cours de la Nouvelle-Orleans et de Lafayette, et se chargera d'opérer le recouvrement de tous billets, comptes et autres réclamations, dans cette paroisse et celles avoisinantes.
20 nov—1m

P. LONGIS, rue Royale, No. 116, offre à vendre:—50 barriques vin de Marseille, Grousset et Bergasse; 40 do do Margaux et Lafitte; 20 do do Laroque. 50 do do vieux St Julien; 30 do do Montferrand. 20 tierçons vin blanc Sauterne et Barsac. 30 do vieux Madère; 10 do vieux Porto, 100 do Porto, imitation; 20 barils whiskey rectifié; 12 demi-pipes Cognac J J Dupuy et Depeyre, 300 caisses vin Larose, Lafitte, Leoville, 100 do vin Sauterne et Barsac, 100 do curaçao et marasquin, 20 do liqueurs assorties; 20 do vin blanc; 10 do Vermouth, 300 paniers anisette de Bordeaux. 11 dec

Marchandises Françaises, en débarquement.

L. H. RICHARD, No. 33, rue de la Douane, vient de recevoir et offre à vendre les articles suivans, importés par les navires Brunswick et Kilby, et entrés au nouveau tarif.
2 caisses de cotonnade [illegible] unies, fortes, 4 dito de printems, 2 dito assorties, 1 dito mousseline belle qualité, 5 à dito coutils pantalons, 3 dito [illegible] 5/4, 7/8 et 4/4, 1 dito batiste [illegible] batiste d'Ecosse à jours, imprimée et brodée, 1 dito mousseline Suisse, brodée pour robes, 1 dito soieries et tulle de soie pour modes, 1 dito [illegible] fine, 5 douz. mouchoirs [illegible] genres; 2 dito [illegible] dentelles et [illegible] guipure. Vente au comptant seulement.
5 dec L. H. RICHARD, 33, rue de la Douane, au premier.

CASQUETTES DE PEAU DE RAT MUSQUÉ, veau marin et loutre, par caisse ou douzaine, un superbe assortiment, à vendre par JOHN BELLOW Jr.
12 dec 9 Canal

BRODEQUINS de Russett—30 caisses d'excellentes manufactures du Jersey, tannés à l'écorce de chêne, convenables à l'usage des habitations, à vendre par FROST & Co.
12 dec 10 rue des Magasins

CHAPEAUX DE LAINE—25 caisses chapeaux gris, blancs et noirs, à vendre par FROST & Co.
12 dec 10 rue des Magasins

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement de la barque Nancy W. Stevens, et d'autres arrivages.
75 caisses chapeaux Palo Alto, soie, feutre, castor, chapeaux de chasse pour hommes et pour jeunes gens, chapeaux de laine gris, casquettes en veau marin, &c., à vendre par FROST & Co.
30 oct 10, Magasins.

CASQUETTES en drap soie—300 pour jeunes gens, à vendre par D. B. MACARTY,
3 nov 220 Bourbon

CASQUETTES—10 caisses casquettes unies, en peau de loutre, pour hommes; 25 do en rat musqué; 20 do en veau marin; 20 do en drap. 10 dito de laine, pour enfans. 20 do pluches pour hommes et enfans; 10 do cotons, pour hommes et enfans, à vendre par JOHN BELLOW Jr.
10 oct 9, rue du Canal

CHAPEAUX—En débarquement du navire Winegame, trois caisses chapeaux dernière mode, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
20 nov 17 et 19, rue St Louis

CHAPEAUX, CASQUETTES, BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
En débarquement du navire Magnolia, un nouvel envoi de chaussures et coiffures, comprenant un assortiment complet convenable à la saison.
Le tout à vendre à bas prix, par
18 nov FROST & Co, 10 rue des Magasins

CASQUETTES TOILE CIRÉE—5 caisses pour homme, 1 do do rue cirée, reçues par le navire Wabash, à vendre par
5 dec JOHN BELLOW Jr., 9 Canal

BOTTES, Souliers et Brodequins—140 caisses en débarquement des navires Martha et Robert Barton, à vendre par
4dec E. G. HOBBS, 12 Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins—96 caisses actuellement en débarquement des navires Heartley et Henry Ewland, à vendre par G W DUNBAR,
31 nov 30, Douane

CENT CAISSES Bottes et Souliers, de divers genres et grandeurs, reçues et à vendre par DE FOREST & Co.
1 dec 20, Douane.

LA société existant entre F. Loison et L. E. Silvestre, sous la raison de LOISON & SILVESTRE, étant expirée, est dissoute d'un mutuel accord à partir de ce jour. L. E. Silvestre reste chargé de la liquidation.
10 decembre 1846 F. LOISON,
L. E. SILVESTRE.

☞ Le magasin d'habillements et de détail continuera les mêmes affaires et au même emplacement, sous la direction de L. E. SILVESTRE, qui s'est adjoint un associé commanditaire, et sous la raison de L. E. SILVESTRE & Co,
10 dec 36, rue de Chartres.

LES soussignés F. Loison et L. E. Silvestre ont formé ce jour une nouvelle société sous la raison LOISON & SILVESTRE, pour s'occuper spécialement d'affaires d'agence et de commission. Leur bureau restera provisoirement rue de Chartres, No. 36, au premier.
LOISON & SILVESTRE,
10 dec 36, rue de Chartres.

CHAMPAGNE—Prince de Joinville—Cordon Rouge.
LES soussignés, seuls agents aux Etats-Unis pour la vente du véritable Champagne Prince de Joinville, Cordon rouge, viennent de recevoir de Messieurs Lanson père et fils, de Rheims, par le navire Leodes,
130 paniers de cet excellent vin qu'ils garantissent en tout semblable à celui des envois précédents.
LORELLIE & Co,
14 oct Encoignure Royale et Douane.

VENTE A BON MARCHÉ POUR CLORE.
B. O. VIGNAUD
No. 41,
RUE DE CHARTRES.

IMPORTATEUR de Porcelaine française, Verrerie taillée, moulée et unie, Coutellerie de table, Ferblanterie, Britannia, Plaqué, Bronzes, Lampes, Girandoles, Candelabres, Pendules et Vases, Articles de fantaisie, et en général tout ce qui constitue l'article de maison; voulant positivement clore, engage le public à venir visiter son assortiment, qu'il vendra en gros et en détail à très bas prix pour du comptant.
Les personnes tenant cafés ou restaurants trouveront chez lui un grand assortiment d'articles à leur usage. 19 oct

EN débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux:
50 barriques vin de Macau, supérieur;
24 do vin de Queyries, supérieur;
24 do vin supérieur; 24 demi do. ditodito;
64 do vin St Emilion et St Julien;
50 barils vin blanc de Barsac;
50 barils vinaigre de vin blanc;
2 demi pipes cognac fine champagne, marque Olivier;
4 quarts de pipes dito dito dita;
2 demi-pipes vieux cognac, de Ph. Godard;
30 caisses [illegible];
10 do [illegible];
100 do liqueurs [illegible], surfines, [illegible];
70 do [illegible];
120 do fruits à l'eau-de-vie, [illegible];
[illegible]
100 paniers [illegible];
100 do [illegible];
30 caisses [illegible];
30 do [illegible].
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
23 nov 11 et 15, rue St Louis

TABAC en feuilles [illegible] la Havane, [illegible] pour clore une facture [illegible]
10 dec [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.

☞ Le Consul de France a l'honneur d'informer les Français résidant à la Nouvelle-Orléans et le public en général, qu'une liste de souscription, pour venir au secours des inondés de la Loire et de ses affluens, est déposée à ce Consulat où les dons seront reçus depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

On peut également souscrire à la Librairie de M. Victor Hébert, rue de Chartres, No 140. 16dec

Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et Carrollton.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie, pour servir durant l'année prochaine, aura lieu au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues du Canal et Carondelet, le lundi 4me jour de janvier prochain (1847) depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.
On soumettra aux actionnaires un état général des affaires de la Compagnie.
Par ordre de la Direction.
11 dec ADOLPHE LAYET, Secrétaire.

COMPAGNIE DU GAZ,
Nlle Orléans, 4 déc. 1846.
AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de la Charte, une élection de six directeurs pour l'année 1847 aura lieu le lundi 7 janvier prochain, au bureau de la compagnie, de 10 heures A. M. à 2 P. M.
Par ordre. P. W. WOOD, Caissier. 8 d

BUREAU DE LA COMP. DU GAZ,
10 novembre 1846.
LE prix du gaz sera réduit à CINQ PIASTRES par mille pieds cubes, à partir du 1er janvier prochain. JAMES ROBB,
1 dec président

A CEDER à des conditions avantageuses—Une institution située dans la première municipalité et comptant un bon nombre d'élèves.
Pour plus amples informations, s'adresser à M. LELIEVRE, libraire, encoignure Royale et Orléans No. 210. 11 dec—3

RIZ—30 barriques de la Caroline, à vendre par E. GERARD,
16 dec—4 14, rue Conti

ON a besoin de deux domestiques de couleur, une cuisinière et une blanchisseuse et repasseuse. S'adresser à EMERSON, TOURNE & Co,
16 dec 150, Tchoupitoulas

MAQUEREAUX—1000 barils Nos. 1 et 2; 300 do No. 3, du Nord, à vendre par
16 dec NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CLOUS—500 barillets clous de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
16 dec 40 Gravier

RIZ de la Caroline—A vendre par NORCROSS & FOSDICK,
16 dec 40 Gravier

POIVRE—150 sacs, en débarquement et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
16 dec 40 Gravier

CAFE—600 sacs Rio et 200 Vieux Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
16 dec 40 Gravier

ON a besoin d'un bon ferblantier pour confectionner des vases en ferblanc pour peinture, huiles, &c à la manufacture de ROBERT CLANNON & Co.
16 dec ou au No 46 rue du Canal

CIGARES Principe—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
15 dec 32, Vieille Levee

ALCOHOL et Whiskey Monongahela—A vendre en magasin par W H SIMMONS,
15 dec 44 Poydras

CAFE Havane—150 sacs, en magasin et à vendre par W H SIMMONS,
15 dec 44 Poydras

TABAC en Feuille—7 caisses tabac très supérieur, Floride, à vendre par
15 dec ROBERTS & HALL, 75 Magasins

MOUCHOIRS de soie de différentes qualités et grandeurs, à vendre par
15 dec DE FOREST & Co, 20, Douane

COUTIL d'Amoskeag A B et C. Pearl River et Shatucket, à vendre par DE FOREST & Co.,
15 dec 20, rue de la Douane.

KERSEYS POUR NEGRE—80 caisses et 10 balles, récemment reçues et à vendre par
DE FOREST & Co.,
15 dec 20, Douane.

COTON à chemise écru 3/4 et 22 balles, à vendre par DE FOREST & Co,
15 dec 20, Douane.

EPICES—200 colis poivre de Sumatra, gingembre en racine, clous de girofles, casse, etc., à vendre par ROBERTS & HALL,
15d 75, Magasins.

HUILE d'Olive—75 paniers fraîche et douce, à vendre par ROBERTS & HALL,
15 d 75 Magasins.

CHANDELLES—100 boîtes blanc de baleine de 4 et 6 à la livre, à vendre par ROBERTS & HALL,
75, Magasins.

SUCRE HAVANE—Jaune et Brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
15 dec 32, Vieille Levée

CIGARETTES—En magasin et à vendre par J M CABALLERO,
15 dec 32, Vieille Levee

INDIGO—De Guatemala, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
15 dec 32, Vieille Levee

GOMME COPAL—Quelques barils, à vendre par J. M. CABALLERO,
15 dec 32, Vieille Levee

TABAC à chiquer de MM. Miller & C., en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
15dec 32, Vieille Levee

INDIGO—40 caisses, serons et barilles, Manille, Carraccas et autres qualités, à vendre par
14 dec ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

CIGARES de la Havane—450 milliers de marques et qualités assorties, importés de la Havane et à vendre par HEPBURN & TURPIN,
10 dec 11, rue Royale et 23 St Louis.

VIN MUSCAT—200 caisses muscat de Frontignan, 25 quarts de barrique dito dito, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
10 dec 11, rue Royale et 23 St Louis

VIEUX Cognac avant droit au drawback—4 demi pipes vieux Cognac, 6 1/4 do. do., à vendre par HEPBURN & TURPIN,
10 dec 11, Royale et 23, St Louis

IMPORTATION Française—Reçu par le brick Baron Pasquier, à vendre par le soussigné 60 barriques Vin de diverses marques; 80 caisses fruits à l'eau de vie, 100 dito cerises à l'eau de vie 100 do vin rouge supérieur.
REYNAUD, CUCULLU & Co,
10 dec 34 Tchoupitoulas.

CUIR—25 rouleaux, venant d'arriver, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.,
12 dec 34, Tchoupitoulas

WHISKEY Tuscaloosa—20 barils très vieux Tuscaloosa, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
12 dec 34, Tchoupitoulas

CARTONNAGE—Récemment reçu de Paris, pour les étrennes du jour de l'an, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
12 dec 34 Tchoupitoulas.

HOUBLONS—20 balles, récemment reçues, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.,
12 dec 34, Tchoupitoulas.

SARDINES en boites, demi et quarts de boites, de la marque de A. Canuts, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 rue St-Louis

CERISES A L'EAU DE VIE—30 caisses cerises fraîches à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 St Louis

VIN—400 caisses St Julien, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 St-Louis

CUIVRE—Un lot de vieux cuivre, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 St Louis

COGNAC—20 demi et 32 quarts de pipes Cognac de 4me preuve, de J. J. Dupuy, 420 demi et quarts de pipes idem de Ph. Godard & Co. et de Castillon, de 1815 et 1825, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
12 dec 17 et 19 St-Louis

CHEMISES de Flanelle rouge—40 doux. en magasin et à vendre par JOHN BELLOW Jr.,
13d 9, Canal.

FARINE—400 barils farine, en débarquement du vapeur Anglo-Saxon, à vendre par
13d JOHN BELLOW Jr., 9, Canal.

GRAISSE—12 barils et 9 tierçons, en débarquement du vapeur Anglo-Saxon, à vendre par
12dec JOHN BELLOW Jr., 9, Canal.

ABSINTHE—De première qualité, à vendre par FK. PERRET,
5 dec 46 Bienville

LIQUEURS du pays—200 barils rhum, Eau de vie, en pots purs, etc., à vendre par ROBERTS & HALL,
9d 75 Magasins.

CHAUSSETTES en coton—300 douzaines tricotées, à vendre par FROST & Co,
12 dec 10 rue des Magasins

SUCRE—407 caisses sucre blanc, en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
2 dec 26, Vieille Levée

GARANCE—50 colis allemande ombree en boucauts, tierçons et barils, à vendre par
14 dec ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

BOTTES Françaises—1 caisse, 51 paires de bottes françaises, à vendre pour clore une consignation, par LOISON & SILVESTRE,
9 nov 36, rue de Chartres

20,000 BOISSEAUX de Maïs, à vendre par P. LONGIS, 116, Royale 20nov

BOUTEILLES vides—A vendre en magasin en lots à la convenance des acheteurs par
1 dec C. DUPOUR, 11, Conti.

DENIMS—20 balles à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
7 dec 40, Gravier

SUCRE raffiné de Boston—400 colis sucre en pains, brisé et en poudre, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
7 dec 40, Gravier

CAFE—600 sacs Rio, 120 sacs vieux Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
7 dec 40, Gravier

CLOUS—2000 barillets clous de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
7 dec 40 Gravier

PIMENTO—30 sacs Jamaïque, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
7 dec 40 Gravier

MAQUEREAUX—400 barils et 100 demi barils maquereaux No. 1, 200 barils et 100 demi barils idem No 2, 600 barils petits maquereaux No 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
7 dec 40 Gravier

CHANDELLES—200 boîtes blanc de baleine, assorties à vendre par ROBERTS & HALL,
75, Magasins.

D. F. DE GOURNAY, Collecteur,
No. 11, Bureau de la Bourse, entre St. Louis et Conti.
SE charge de tous comptes à collecter à une commission modérée; prendra des arrangemens avec messieurs les négocians et les médecins pour se charger de leurs créances mensuellement [illegible]

AVIS est par le présent donné que Lundi prochain, 21 du courant, le Conseil de la Municipalité No. Un procédera à la nomination d'un inspecteur de bois pour cette Corporation.
Par ordre du Conseil.
15 dec JH. REYNES, secrétaire.

AVIS—Les soussignés se sont associés pour établir une agence, ils se chargeront de la gestion de tous biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou nonrésidents, et accepteront à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à eux.
A. MICHOUD,
A. GUILLET,
1er dec—1 an Bureau 142, coin Ursulines et Levée

MAGASINAGE.
MARCHANDISES, PRODUITS, COTON, &c.
EMMAGASINÉES aux taux le plus bas au magasin Uni, à l'épreuve du feu, rue de la Levée 3e municipalité, entre la presse à coton d'Orléans et la nouvelle presse. A. BOULANGE.
N. B. Cerclage et rabattage au plus juste prix.
14 d—3m

DE FOREST & Co.,
Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.
No. 20, RUE DE LA DOUANE.
1er dec

LE soussigné vient de recevoir par le navire Rubicon du Havre, les articles suivans, qu'il offre à vendre pour du comptant, à des prix très modérés: Indienne française, nouveautés, Mantelets en moire et en pekin; Velours en moire et en pekin; Cols brodés en mousseline. Cols brodés au crochet en jaconat; Etoffes damassées pour rideaux en tous genres; Indiennes pour rideaux unies, damassées, brochées, et à rosse brodées. Un grand assortiment de soierie unie, moirée et rayée, de pou de soie de large jusqu'à 1 1/2 aune; Plumes en plumes grises, blondes et en couleur; Merinos français en couleur, Mousseline laine imprimée, nouveauté. Cachemire d'Ecosse imprimé, Mousseline laine en couleurs unies; Barège imprimé, nouveauté. Percale blanche brochée; Merinos et mousseline laine noire, en 5/4; Couvertures laine, merinos, pour grands lits; Couvertures en molleton, pour grands et petits lits; Courtepointes blanches en pique Marseillais; Flanelle française crôisée et unie, très fine; Flanelle ordinaire, jaune, rouge, verte et blanche; Châles chevreaux supérieure, pour dames et fillettes; Châles Victoria, pure laine; Agréments, franges et passementerie en tous genres; châles, indiennes, imprimés, imitation madras; casquettes en drap pour enfans, cousus sans coutures, pommade et crême de Perse; beaux foulards pour hommes; soie à coudre d'Italie; drap noir de Sedan; un bel assortiment de bonneterie en laine et en coton; un grand assortiment d'articles pour deuil, bas français bleus et gris; et une quantité d'autres articles trop longs à détailler.
D. B. MACARTY,
2 oct 220, rue Bourbon

AVIS—La société en commandite qui a existé entre Charles Judicis et François Dubois, pour l'exploitation d'un établissement de teinturerie est et demeure dissoute d'un commun accord.
CHARLES JUDICIS,
FRANÇOIS DUBOIS.
Nouvelle-Orleans 10 décembre 1846.
11 dec—3

CIGARES—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de cigares, savoir: Regalias, Ira Luna, Patente, Emilia, Estrella, Star Riomla, Liguria, Mabonesa, Magnolia, Palma, Reforma, Sereno, Amazona, pequinas 2da, Aurora, colon, C. Colon, Palma, Sereno, Delicias, Lucera, Uraca, Ires Ansas, Imperiales, Millares, Panetelas, Canones, Trabucos, &c. des meilleures marques à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la municipalité No un, que la collecte des taxes sur propriétés foncières et sur esclaves, pour l'année expirant le 31 décembre 1846, commence le lundi 4 janvier prochain 1847.
TH. MONTREUIL,
3 dec—3m Collecteur

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse d'Orléans, que la collecte des taxes d'Etat sur propriétés foncières et sur esclaves, pour l'année expirant le 31 décembre 1846, commencera le lundi, 4 janvier 1847.
J. B. D. VOIZIN, collecteur.
2 dec—

CHANGE sur Gênes—Payable à Marseille, à vendre par D. LANATA,
10 dec Nos. 9 et 10, rue Jefferson

GRAINES de Jardinage d'Italie—Un assortiment reçu par le navire Orazimbo, à vendre par
D. LANATA,
10 dec Nos. 9 et 10, rue Jefferson.

A. MARCHESSEAU prévient ses amis et le public en général qu'il a transporté son bureau et son chantier de charbon et bois à l'encoignure des rues Remparts et Toulouse, où il continuera son genre d'affaire comme par le passé, la plus grande ponctualité sera apportée à l'exécution des ordres qui lui seront donnés.
Il offre à vendre aussi 2500 beaux pieux de cypres au plus bas prix, convenables pour tonneliers.
11 dec—1m

CHARBON—CHARBON.
3000 barils charbon de Pittsburg, 1ere qualité, à vendre en lots convenables aux acheteurs—Les ordres laissés dans le dépot, 173, rue des Magasins ou à mon magasin, seront promptement remplis.
JOHN BELLOW Jr.
23 nov 9 Canal

CHARBON—Les soussignés offrent à vendre de l'excellent charbon anglais de Cannel, en lots à la convenance des acheteurs et à un prix modéré.
20 oct B. & A. SOULIE, 130 rue Royale

CHARBON—Les soussignés ont constamment en vente du charbon de toute description et de qualité supérieure, qu'ils délivreront libre de tout charroi dans n'importe quel lieu de la ville à un prix modéré. A & B SOULIE,
20 oct 130 rue Royale

THÉ et Indigo—1000 colis thé poudre à canon, impérial, Pouchong, Young Hyson et Hyson, 5 surons indigo de Carracas, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
40 Gravier

ABSINTHE DE 1ERE—72 caisses des marques Vernu Lecoultre, Berthoud et A J. Renaud, en débarquement du navire Vaillant, à vendre par COURVOISIER & Co.,
23 nov Encoignure Royale et Orleans

FRUITS AU JUS—30 caisses fruits au jus de Paris en débarquement du navire Vaillant, à vendre par COURVOISIER & Co.
23 nov Encoignure Royale et Orleans

KIRSCH—50 caisses vieux kirch, en magasin, à vendre par COURVOISIER & Co.
23 nov Encoignure Royale et Orleans

MERISE—10 barils 1ere qualité, à vendre par COURVOISIER & Co.,
23 nov Encoignure Royale et Orleans

CHAMPAGNE—150 paniers vin de Champagne 1re qualité, en débarquement du navire Vaillant, à vendre par COURVOISIER & Co.
23 nov Encoignure Royale et Orléans

AUX HABITANS, &c.
CHAUX de Thomaston.
Ciment Romain et hydraulique.
Plâtre de Paris. Fiolla plâtre.
Poussière de marbre.
Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Pennsylvanie.
Chaux pour sucre en boucauts et barils.
A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co.,
10nov 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité

CACAO DE GUAYAQUIL—18 sacs à vendre par I. VALLS,
11 dec 26, Commune

Portraits au Daguerréotype
Galerie et Magasin d'appareils,
Encoignure de la rue du Camp et du Canal.

LES Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter un genre de Portrait *nouveau et perfectionné.*
Sur un examen critique, ces portraits se recommandront au patronage du public mieux que nous ne saurions le faire par des *phrases* dans un journal. Ils sont garantis ne *jamais s'effacer.*
Les matériaux que nous employons ont été choisis par nous avec un soin tout particulier et sont de qualités supérieures. La *Chambre obscure* est garnie de *Lentilles Achromatiques* des plus coûteuses, importées aux Etats Unis, de la plus grande *justesse* et de la plus grande *célérité* à fixer *l'image* sur la plaque. La difficulté éprouvée jusqu'ici en reproduisant les *portraits d'enfans* et les *groupes de famille* est vaincue; *quelques secondes* seulement de pose suffisant à reproduire l'image.
Nous avons en main un splendide assortiment de *médaillons* et *d'épingles* (tous d'or et du travail le plus fini) manufacturés expressément pour des *portraits au Daguerréotype.* Nous sommes préparés à fournir aux *Artistes en Daguerréotype*, et ce, aux prix de New-York, des appareils et accessoires en gros et en détail, *boîtes* de moyennes grandeurs et *plaques* (*de qualité supérieure*) à $3 la douzaine. Tous autres matériaux à des *prix réduits*, dans la même proportion.
Nous donnerons une attention immédiate à tous ordres qui contiendront le prix des objets demandés, et nous nous empresserons de les embarquer pour tous ports des *Etats-Unis* ou de *l'Etranger.* Nous retirerons tous connaissements et nous effectuerons toutes Assurances si nous en étions requis.
E. WHITE & Co.
6 oct—1 an Nouvelle-Orléans.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J.-B. L. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe. M. Cabos est toujours à même de les fournir dans le plus bref délai.
Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.
Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs ship masters et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.
On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies provenant de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde-malades.
☞ IL PRÊTE DE L'ARGENT SUR DEPOT.
Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.
Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c &c.
En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c.
18 nov—1 an.

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de Regnauld aîné.
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 1, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. [illegible]

DUFFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient [illegible] No. 19, [illegible]

A VENDRE A CAUSE DE DEPART—Une mulâtresse créolisée, âgée d'environ 22 ans, avec son enfant mâle de 7 mois. Elle est bonne blanchisseuse et coiffeuse et parfait sujet de confiance, elle a appartenu ci-devant à MM. Gale et Winthrop, et est aujourd'hui l'esclave de Jean Lacaze, qui ne se défait de cette mulâtresse qu'en raison de ce qu'il quitte le pays. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire JEAN LACAZE, encoignure Douane et Remparts 16 dec—6

SANGSUES.
A VENDRE à un prix modéré, deux mille sangsues de choix, venues par la goëlette Thomas Street, de la Havane, à la Pharmacie de
DOMINIQUE DE CASTELNAU
16 dec Encoignure Royale et St. Louis

J. FEYTEL,
ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI.
A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir d'Angleterre et de France, un superbe assortiment de Montres et Pendules qu'il vendra à des prix très modérés; tous ces articles ont été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière: il a également reçu une grande variété de Bijouterie comprenant une infinité d'objets pour dames, ainsi qu'un beau choix d'articles de fantaisie convenables pour cadeaux du nouvel an.
16 dec—2m

A VENDRE par le soussigné et reçu par les derniers arrivages du Havre, Bordeaux et Marseille, 100 barriques vin de Bergasse frères, assorties, 100 do St Julien Médoc, 100 do Montferrand, 30 do St. Emilion, 50 do Queyries, 50 do diverses marques pour famille, 200 barils vin blanc haut Sauterne, 50 caisses absinthe Suisse de Vernier Lacoultre, 50 do do d'Edouard Pernaud, 50 do do de Berthoud et fils, 50 do Kirshwasser do do, 100 do Absinthe [illegible] et Bruneton, 200 do cerises à l'eau de vie, Clermont et Forestier, 200 do prunes, do do. 20 do poires do do, 20 do abricots, do do.
16 dec R. DUDOUYT, 13, Toulouse.

A VENDRE.
UNE SUCRERIE
ET SOIXANTE-DIX ESCLAVES.
CETTE Terre mesure trente cinq arpens de face, sur soixante de profondeur, sur lesquels 500 à 550 sont en culture. Il y existe une maison de maître, une sucrerie avec une machine neuve de la force de vingt chevaux, des cabanes à nègres, du plant de cannes pour la prochaine récolte, &c. &c. Aussi—Soixante-dix superbes esclaves acclimatés. Cette terre est située dans la paroisse de la Pointe Coupée, à trois milles au dessous du Bayou Sara, et on peut l'acheter avec ou sans les esclaves. Les termes seront libéraux.
Pour plus d'informations, s'adresser à MM. A. Ledoux & Co, No 77, rue du Canal, Nouvelle Orléans, ou à M. J. C. Jarreau à un demi-mille au-dessous de Waterloo, paroisse de Pointe Coupée. 10 dec

DEPOT D'HABILLEMENS,
EN GROS ET EN DETAIL,
No 52, Vieille Levee.
Le soussigné informe respectueusement le public qu'il reçoit du Nord un vaste et joli assortiment d'HABILLEMENS, qu'il offre à vendre pour du comptant aux prix les plus modérés. Comme il est en rapport direct avec les maisons de New York qui font confectionner en grand des habillemens, il peut dire avec confiance que son assortiment d'habillemens, bien que ne le cédant en rien sous le rapport des étoffes et du confectionnement à tous ceux de cette ville, peut être à prix QUINZE POUR CENT meilleur marché que le cours ordinaire.
Les acheteurs sont priés de venir examiner ces articles et s'assurer qu'ils sont aussi beaux qu'à bon marché.
N'oubliez pas que c'est au No. 52, rue de la Vieille Levee. M. BARNETT
20 nov—1m

MR. GONTIER, partant pour faire un voyage en France, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui sont en relations d'affaires avec lui, de vouloir bien régler d'ici au 15 février prochain. Il les prévient qu'à cette époque tous les objets qui n'auraient point été retirés ou réglés, seront vendus immédiatement à l'amiable. Les personnes qui lui doivent et celles auxquelles il peut être du sont invitées à venir régler le plus tôt possible, au No. 46, rue Ste. Anne. Mr. GONTIER profite de cette occasion pour faire savoir à ses amis et au public qu'il a en mains une belle partie de DIAMANTS, consistant en dormeuses, bagues, épingles, broches, &c. &c. ainsi qu'une belle partie de Montres en or, *Patent Lever, Lepine*, à secondes indépendantes, chaînes et clés, bagues, boucles d'oreilles, porte-crayons en or, argenterie, théières, timbales et couverts, le tout à des prix excessivement bas.
Mr. Gontier remercie sincèrement ses amis et toutes les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur patronage, et prie la continuation de leur recommandation à son successeur, Mr. N. PERARD, qui continuera le même genre d'affaire au même domicile, rue Ste. Anne, No. 46, à la BOULE D'OR en face de la maison des Cours. 9 dec—15fév

AVIS.
MR. DEREPA, SERRURIER—FORGERON faisant la mécanique, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'ayant été absent de France, il reprendra ses travaux à la même demeure, rue Conti, No. 91.
Il posera les sonnettes comme par le passé, mais avec de nouveaux procédés qu'il a rapportés, ainsi que des serrures et poulies simples et [illegible] et qui méritent l'attention des négociants.
Il continuera également toutes les branches de sa partie telles que la fabrication des balcons, rampes d'escalier, coffre-forts, serrures, entourage de tombe et tout ce qui concerne ce genre d'affaires.
29 nov—

NÈGRES À VENDRE.
LES soussignés établis au No. 56, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangements de manière à recevoir régulièrement des esclaves de ces deux Etats ainsi que de l'Alabama. D'après la réputation bien méritée qu'a cet établissement, nous n'hésitons pas à dire que nos [illegible].
N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT.
11 nov—6m 56, Esplanade.

Cent Nègres à vendre.
Hope H. Slatter, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.
RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent des ouvriers mécaniciens, des cochers, des cuisiniers, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfans, des garçons de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leurs achats ailleurs.
JAS. T. BLAKENEY, Agent.
21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade

JAMBONS—Cincinnati en débarquement et à vendre par W H SIMMONS,
4 dec 44, Poydras.

SUCRE Havane—331 caisses, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
4 dec 26, Vieille Levée.

ESPRITS PURES—12 barils de la première preuve, en débarquement du navire Vicksburg et à vendre par ROBERTS & HALL,
10 dec 75, Magasins.

CUIR à semelles—Un lot de qualité supérieure à vendre par JOHN HALL,
9 dec 5, Front Levee

RIZ—70 barriques de la Caroline, à vendre par FOSDICK & BRO.,
10 dec 40, Gravier.

RAISINS—300 caisses raisins Malaga, à vendre par FOSDICK & BRO,
11 dec 40, Gravier

MIEL—3 barils qualité supérieure, pour clore un envoi, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
5 dec 11 et 15, rue St Louis

PERLASSE—5 barils, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
9 dec 11 et 15, rue St Louis

SARDINES—4,000 demi boîtes sardines de Nantes, 5,000 quart do, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
9 dec 11 et 15, rue St Louis

CONSERVES ALIMENTAIRES—Un assortiment choisi récemment reçu de St Louis, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
9 dec 11 et 15, rue St Louis

TABAC—700 balles de Cube et Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
9 dec 26, Vieille Levée.

AMIDON—50 barils de la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
9 dec 26, Vieille Levee

CAFE Havane—1050 sacs, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
9 dec 26, Vieille Levée.

ULTRA-MARINE—Couleur riche et magnifique pour les voitures. Elle est fort estimée en Europe et au Nord. A vendre par R. CLANNON,
9 dec 46, Canal.

VITRES, &c.—1000 caisses Vitres de Windsor, 6 sur 8, et de 30 sur 44, double et simple épaisseur; 3000 barillets blanc de plomb; 40 douzaines pinceaux fins, garnis en cuivre, ainsi qu'un grand stock de couleurs pour peintres en portraits, et tous les accessoires de leur atelier. R. CLANNON,
9 dec 46, Canal.

FROMAGE—300 caisses de premier choix, en débarquement du vapeur Mountaineer, à vendre par WM. H. SIMMONS,
11 dec 44, Poydras

BEURRE—80 barillets, en débarquement du vapeur Mountaineer, à vendre par
11 dec WM. H. SIMMONS, 44 Poydras.

POMMES SECHES ET CIDRE—30 barils pommes sèches; 12 do Cidre, à vendre par
11 dec WM. H. SIMMONS, 44 Poydras

FARINE—400 barils St. Louis, City Mills, à vendre en magasin par JAS E WOODRUFF,
11 d 60, Camp.

SUIF—40 barils suif, en débarquement du vapeur Harkaway, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
9 dec 60, Camp

FROMENT—1000 sacs Froment, en débarquement du Harkaway, à vendre par
9 dec JAS. E. WOODRUFF, 60, Camp

EN débarquement du navire Isaac Allerton, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné 100 barriques vin rouges, marque Bergasse.
17 nov G M[illegible], 30, Bienville.

THE Poudre—1000 colis vert et noir, impérial, à canon, à poudre, young hyson, Souchong et Pouchong, en caisses et boîtes, à vendre par ROBERTS & HALL,
9d 75, Magasins.

RAISINS Secs—300 boîtes M. R., à vendre par
9d ROBERTS & HALL, 75, Magasins

AVIS—Toutes personnes qui doivent à la succession de feue dame Marie A. Marchand, épouse de J. B. B. Pauché, sont requis de payer à Jean J. Isnard, exécuteur testamentaire des dernières volontés de la dite défunte, résidant au No. 170, rue du Canal, et toutes personnes qui ont des réclamations, sont priées de les présenter, ainsi que les pièces à l'appui, au No. ci-dessus ou aux soussignés, avocats, No. 180, rue Royale.
9 dec—3 ou 10j LEWIS & BERMUDEZ.

RIDEAUX—Un assortiment de rideaux en mousseline brodée, venant d'être reçu et à vendre par FK. PERRET,
5 dec 46, Bienville.

MOUCHOIRS BATISTE—Un bel assortiment de mouchoirs batiste, venant d'être reçu et à vendre par FK. PERRET,
[illegible] 46 Bienville

ASSURANCES DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'Incendie et sur la Mer. [illegible]